



Mouvement 1er degré



MVT 1er degré
NOV 2006

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Corps

Ecole

Code postal Commune

Tél. e-mail

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01.48.18.81.47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr

Novembre 2006

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - Case 549 - 93 515 Montreuil cedex - Tél. : 01.48.18.81.47 - Télécopie : 01.49.88.07.43
e-mail : unsen@ferc.cgt.fr ou unsen.elus@ferc.cgt.fr ou unsen.1er-degr@ferc.cgt.fr
internet : <http://www.ferc.cgt.fr>

Mouvement 1^{er} Degré

Le mouvement 2007

Calendrier des opérations

Attention ! quelques modifications (voir BO spécial mutation n° 8 du 16 novembre 2006)

→ Le mouvement se déroule en deux phases :

	❶ Pour entrer dans un département	❷ Pour être affecté-e- à l'intérieur d'un département
Déroulement	<ul style="list-style-type: none">▶ Permutations et mutations informatisées uniquement par internet via i-prof Ouverture du serveur : du 23 novembre 2006 au 13 décembre 2006▶ Mouvement : mars dans le cadre des Commissions Paritaires Nationales▶ Eventuellement mouvement complémentaire : par courrier	<ul style="list-style-type: none">▶ Mouvement départemental <p>Ouverture du serveur :</p> <p>La durée d'ouverture du serveur est fixée par la note de service départementale (en général en janvier/février).</p> <p>Mouvement : dans le cadre des Commissions Paritaires Départementales</p>
Personnels participant obligatoirement	<ul style="list-style-type: none">▶ Pas d'obligation pour les personnels titulaires▶ Participation non autorisée pour les stagiaires <p>La CGT-Educ'action revendique le droit pour tous les PE2 d'y participer</p>	<ul style="list-style-type: none">• les enseignants affectés pour l'année à titre provisoire ;• les enseignants qui souhaitent une réintégration après un détachement, une disponibilité... ;• les enseignants qui, suite au mouvement interdépartemental, ont été nommés dans le département ;• les enseignants en stage de spécialisation qui sont tenus d'occuper un poste dans leur nouvelle spécialité ;• les enseignants qui sont touchés par une mesure de carte scolaire, (ils doivent être prévenus par l'Inspection académique) ;• les actuels PE2 à l'IUFM (sous réserve de leur titularisation).
Personnels participant éventuellement		
<ul style="list-style-type: none">• Les titulaires souhaitant changer de département		<ul style="list-style-type: none">• Les instituteurs et professeurs des écoles souhaitant une nouvelle affectation dans le département

Le mouvement complémentaire

Après réception des résultats du mouvement national, les inspecteurs d'académie peuvent organiser un mouvement complémentaire et prononcer des mutations par *exeat* (sortie) et *ineat* (entrée).

Ce mouvement complémentaire doit se faire après consultation de la CAPD

Cette phase d'ajustement concerne les personnels ayant préalablement participé au mouvement informatisé.

La délivrance de l'*exeat* doit obligatoirement précéder celle de l'*ineat*.

Les demandes d'*exeat* et d'*ineat* se font sur papier libre, accompagnées des pièces justificatives.

Ces deux courriers (voir p.4) sont envoyés à l'IA de son département :

la demande d'*exeat*, adressée à son inspecteur d'académie, et la demande d'*ineat*, adressée à l'inspecteur d'académie du département d'accueil.

Le mouvement départemental

Plusieurs principes sont fixés au niveau national :

- ▶ La liste des postes vacants doit être publiée.
- ▶ Chaque participant au mouvement établit une fiche de vœux qu'il renvoie à l'administration.
- ▶ Les affectations se font en fonction d'un barème.
- Les règles du mouvement diffèrent d'un département à l'autre.
- Si vous participez au mouvement intra après avoir obtenu un département, vous pouvez être affecté (à titre provisoire) sur un poste que vous n'avez pas demandé.
- En revanche, si, déjà titulaire d'un poste dans le département, vous ne participez qu'au mouvement intra, vous ne pouvez être affecté que sur vos vœux. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous conserverez votre affectation actuelle.
- L'enseignant est nommé sur une école. La répartition des classes est ensuite du ressort du directeur après avis du conseil des maîtres.

Avant toute participation au mouvement, renseignez-vous auprès des responsables de la CGT de votre département.

Mouvement 1^{er} degré

Dépôt des candidatures et formulation des vœux

Sur internet. La saisie n'est possible qu'avec l'identifiant NUMEN, au moyen du système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) via i-prof.

Une note explicative doit vous être fournie par l'inspecteur d'académie.

Pendant la période d'ouverture des serveurs, vous pouvez enregistrer, consulter, modifier ou annuler votre demande. Seule la dernière demande formulée sera prise en compte.

Confirmation

Après la clôture de la période de saisie des vœux, vous recevrez un document intitulé : "confirmation de demande de changement de département".

Attention : avec une demande de mutation par SIAM, vous recevrez votre accusé de réception **uniquement** dans votre boîte électronique I-Prof.

Vous devrez compléter cet imprimé, le signer, y joindre **toutes les pièces justificatives nécessaires**.

Il faudra retourner ce dossier complet à l'**inspection académique dont vous dépendez avant le 10 janvier 2007**.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir toutes les pièces justificatives en temps voulu, vous pouvez en informer par courrier l'inspecteur d'académie en justifiant cette impossibilité et en l'assurant d'un envoi ultérieur.

Informez la CGT et les élus paritaires de votre situation.

Résultats sur SIAM mars 2007

Phase interdépartementale

Nombre de vœux autorisés : 6

Ils seront classés par ordre préférentiel de 1 à 6.

Dans cette phase, il est impossible de cibler des vœux plus précis (commune, école). Ce n'est que dans la 2^{ème} phase, intra-départementale, que cette possibilité vous sera "offerte".

Demande tardive de modification ou d'annulation d'affectation

En cas de force majeure, il est possible, dans la phase inter comme dans la phase intra, de déposer une demande tardive d'annulation ou de modification de sa demande avant la réunion de la Commission paritaire concernée, au plus tard le **23 février 2007** pour l'inter, dans les délais fixés par l'inspecteur d'académie pour l'intra.

Mais ces deux types de demande ne seront examinés que si vous pouvez invoquer les motifs suivants :

- décès du conjoint ou d'un enfant,
- perte d'emploi du conjoint,
- mutation non prévisible et imposée du conjoint,
- situation médicale aggravée.

La demande doit être adressée à l'inspecteur d'académie.



Cas particuliers

Les enseignants titulaires du 1^{er} degré en poste à l'étranger, ou dans une collectivité d'outre mer, ou ceux dont la titularisation est retardée, rempliront **obligatoirement** des dossiers papier à retirer dans les inspections académiques de leur département de rattachement et à retourner à ces mêmes services

Dépôt : le lundi 28 février 2007 au plus tard

Département :

Joindre impérativement copie de la confirmation de demande de mutation



INSTITUTEUR/ PROFESSEUR DES ECOLES

Nom : Nom de naissance (si différent) :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Poste actuel : Tél. école :

Département actuel : Date de votre titularisation :

Dispo., détachement, mise à disposition :

Vous êtes : Instituteur Professeur des Ecoles Professeur des Ecoles hors-classe

① Echelon au 31.12.2006 date d'effet :

Années	Mois	Jours	Echelon	Points

② Ancienneté totale de fonction dans le département actuel au-delà de 3 ans

Date de votre entrée dans le département actuel :

Année	Mois	Points

③ Enfants à charge de moins de 20 ans au 31 décembre 2006.

Nbre d'enfants	Points

④ Rapprochement des conjoints séparés pour raisons professionnelles

➤ Séparation effective, mariés, pacsés ou vivant maritalement (jusqu'au 01/01/07). Durée :				➤ Séparation non effective, mariés, pacsés ou vivant maritalement (jusqu'au 01.01.07). Durée :			
Années	Mois	Jours	Points	Années	Mois	Jours	Points

⑤ Justifiez-vous de 5 ans de services continus dans une école relevant du plan violence, entre le 01.01.2000 et 01.09.2007 OUI NON

Points

⑥ Majoration pour renouvellement du 1^{er} vœu : OUI NON

Je demande ce département en 1^{er} vœu pour la^{ème} fois sans interruption.

Points

⑦ Avez-vous demandé une majoration de 500 pts pour cas exceptionnel ? OUI NON

Voeux	N° du département	Nom du département
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Total des points:

CALCUL de votre BAREME

A - Ancienneté de service : échelon au 31.12.2006

1. Echelon

Instituteurs	Professeurs des écoles		Points
	Classe Normale	Hors-classe	
1 ^{er} échelon			18
2 ^e échelon			18
3 ^e échelon			22
4 ^e échelon	3 ^e échelon		22
5 ^e échelon	4 ^e échelon		26
6 ^e échelon	5 ^e échelon		29
7 ^e échelon			31
8 ^e échelon	6 ^e échelon		33
9 ^e échelon			33
10 ^e échelon	7 ^e échelon	1 ^{er} échelon	36
11 ^e échelon	8 ^e échelon	2 ^e échelon	39
	9 ^e échelon	3 ^e échelon	39
	10 ^e échelon	4 ^e échelon	39
	11 ^e échelon	5 ^e échelon	39
		6 ^e échelon	39
		7 ^e échelon	39

Votre Calcul	Calcul CGT
Total	

2. Ancienneté dans le département au-delà de trois ans (au 31.08.2007)

→ 2/12^{ème} de points par mois entier 2 pts/an

→ Par tranche de 5 ans au-delà des trois ans 10 pts

3. Résidence de l'enfant (parents séparés) 20 pts

4. Majoration pour renouvellement du 1^{er} vœu 5 pts

5. Majoration pour exercice dans un établissement ou une école relevant du plan violence, à partir de 5 ans de service continu
(voir liste des établissements BO n° 10 du 8.03.2001) 45 pts

6. Majoration exceptionnelle pour situation médicale, familiale ou sociale grave 500 pts

Procédure :

Les collègues doivent en formuler la demande auprès de l'Inspection Académique.
Justification du cas exceptionnel : joindre toutes les pièces utiles, certificats médicaux, enquêtes sociales (ne pas hésiter à consulter et faire attester par l'assistance sociale et/ou le médecin de l'IA), attestation de ressources, rapports de police...

En l'absence de pièces justificatives, le dossier ne pourra aboutir.

Les dossiers sont examinés en CAPD puis les dossiers retenus sont examinés par la CAPN.

B - Situation individuelle

1. Enfants à charge de moins de 20 ans :

1 enfant 15 pts

2 enfants 30 pts

3 enfants 50 pts

(à partir du 3^{ème} : 5 points supplémentaires)

2. Rapprochement des conjoints au 31.08.2007 (mariés, pacsés* ou vivant maritalement avec enfants reconnus par les deux parents)

Séparation effective	Séparation non effective
Séparation des deux conjoints dans des départements distincts (d'où l'impossibilité de cohabiter sous le même toit) : 50 pts - 2 ans : 200 pts - 3 ans : 250 pts - 4 ans : 300 pts - 5 ans : 350 pts 50 pts pour chaque année supplémentaire de séparation + bonification de 100 pts	Séparation due à l'une des situations administratives suivantes : > disponibilité > congé de longue maladie, > congé de longue durée > congé parental - 1 an : 50 pts - 2 ans : 100 pts - 3 ans : 150 pts - 4 ans : 200 pts - 5 ans : 200 pts 50 pts pour chaque année supplémentaire de séparation + bonification de 100 pts

*PACS valable seulement avec avis d'imposition commune

La date de début de séparation ne peut être antérieure à la date de titularisation.

Nombre de pièces justificatives

Total

Vous devez impérativement adresser les pièces justificatives à l'Inspection Académique d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande. Adressez-en un double complet à un responsable du SDEN-CGT.

Je souhaite adhérer

Je ne suis pas adhérent-e-

Je suis déjà adhérent-e-

Mouvement 1^{er} degré

Modèles des deux lettres à joindre dans le même courrier

Nom..... Prénom..... le.....
Affectation.....
Adresse personnelle.....

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie de
(département de rattachement)

Objet : demande d'exeat

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je soussigné(e), ai l'honneur de solliciter un exeat du département de (département de rattachement) pour les raisons suivantes :

Ci-joint, les pièces justificatives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature

Nom..... Prénom..... le.....
Affectation
Adresse personnelle

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie de
(département souhaité)
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de
(département de rattachement)

Objet : demande d'ineat

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je soussigné(e), ai l'honneur de solliciter un ineat dans le département de (département souhaité) pour les raisons suivantes :

Ci-joint, les pièces justificatives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature



PHOTOCOPIEZ les lettres et pièces justificatives de votre dossier et remettez-les à la CGT Educ'Action de votre département.